

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

Excusé : Jean-Pascal GUIOT

Absent : Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 4 septembre 2023

Ordre du jour :

- fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- validation des emprunts actifs contractés par la commune
- emprunt : ajustement du compte 1641 (emprunts) année 2022
- achat bâtiments de l'école
- retrait de la délibération n°009-23-02-2023 concernant le déclassement de l'ensemble immobilier « bâtiments de l'école » du domaine public de la commune
- désaffectation bâtiments de l'école
- dossier « Maison Madeleine » : devis travaux
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER. Cette dernière demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **Locations du Logis de la Forêt : pénalité pour non-respect des lieux**

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Délibération : 023-11-09-2023

▪ *Fonds de Solidarité Logement (FSL)*: outil de cohésion sociale au service des habitants du départements qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement, d'énergie, d'eau, téléphonie...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 100€, au titre de la participation financière au FSL, année 2023.

Voix : 9 « Pour »

• FINANCES : VALIDATION DES EMPRUNTS ACTIFS CONTRACTES PAR LA COMMUNE

Délibération : 024-11-09-2023

Madame le Maire informe l'assemblée que le service de gestion comptable de la trésorerie de St Maixent l'Ecole demande que l'assemblée délibérante prenne acte des trois emprunts actifs contractés par la commune, à savoir :

Organisme	N° emprunt	Montant	Durée
Crédit Mutuel	0599 7808473 03	20 000.00	15 ans
Crédit Mutuel	0599 7808473 02	100 000.00	15 ans
Crédit Agricole	00000589965	150 000.00	20 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** acte des emprunts en cours, énumérés par le Maire

Voix : 9 « Pour »

• FINANCES : EMPRUNTS - AJUSTEMENT DU COMPTE 1641 (EMPRUNTS) ANNEE 2022

Délibération : 025-11-09-2023

L'analyse du compte 1641 (emprunts) faite par le service de gestion comptable de St Maixent-l'École fait apparaître un solde créditeur de 137 004.43€ au 31/12/2022, réparti comme suit

Organisme	N° emprunt	Montant	Capital restant
Crédit Mutuel	0599 7808473 03	20 000.00	3 579.00
Crédit Mutuel	0599 7808473 02	100 000.00	17 608.40
Crédit Agricole	00000589965	150 000.00	115 817.02
Crédit Foncier	45710739492L	94 998.26	0.01

L'emprunt Crédit Foncier est terminé et laisse apparaître un solde de 0.01€ que la collectivité confirme.

Pour régulariser cette erreur constatée au compte 1641, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le comptable du trésor public à régulariser la situation par opération d'ordre non budgétaire (en portant la somme de 0.01 au crédit du compte 1068 par le débit du compte 1641)

Voix : 9 « Pour »

• ACHAT BATIMENTS DE L'ECOLE

Délibération : 026-11-09-2023

En sa séance du 9 novembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur le dossier suivant : proposition d'achat d'un bien communal, bâtiments de l'ancienne école route des Eaux, par la SCI Métatron de la Chauvière co-gérée par Malory Malmasson et Marc Arnault de la Ménardière, pour un montant de 75 000€ (délibération n°052-09-11-2022).

Après étude du montage juridique de cet achat, les intéressés ont informé Madame le Maire que le Fonds « Fraternité pour Demain », dons dédiés uniquement à des projets collectifs d'intérêt général, sera l'organisme qui financera cet achat.

Après concertation des membres présents et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** que Fonds « Fraternité pour Demain » soit l'organisme qui s'acquittera de cet achat pour un montant de 75 000€
- **CHARGE** Madame le Maire de se mettre en relation avec cet organisme afin de finaliser les formalités d'achat
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier
- **AUTORISE** Madame le Maire à se rendre à l'office notarial pour les signatures relatives à cette vente. En cas d'empêchement, à se faire représenter par un adjoint

Voix : 9 « Pour »

Madame le Maire informe l'assemblée que la signature de la vente du bien est prévue fin octobre.

• RETRAIT DE LA DELIBERATION N°009-23-02-2023 CONCERNANT LE DECLASSEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « BATIMENTS DE L'ECOLE » DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Délibération : 027-11-09-2023

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération n° 009-23-02-2023 du 23 février, portant sur le déclassement de l'ensemble immobilier « bâtiments de l'école » du

domaine public de la commune. Cette délibération a été rédigée sans avoir sollicité l'avis de Madame la Préfète ainsi que des services de l'Education Nationale. D'autre part il faut apporter un changement au profit des acquéreurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer la délibération portant le n° 009-23-02-2023

Voix : 9 « Pour »

• DESAFFECTATION BATIMENTS DE L'ECOLE

Délibération : 028-11-09-2023

En date du 7 juin 2023, un courrier a été adressé aux services de la Préfecture pour avis sur la demande de désaffectation des bâtiments de l'ancienne école communale sise route des Eaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales repris à l'article L.212-1 du code de l'Education Nationale et après consultation auprès des services de l'Education Nationale, Madame la Préfète, par courrier du 28 juin 2023, a émis un avis favorable à cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PRONONCE** le déclassement de cet ensemble immobilier « bâtiments de l'école » du domaine public communal

Le dit bien sera retiré de l'actif de la commune

Voix : 9 « Pour »

• DOSSIER « MAISON MADELEINE » : DEVIS TRAVAUX

Menuiserie : il est demandé que les devis soient avec les mêmes descriptifs. A revoir avec un artisan
Maçonnerie : en attente d'un devis

Placo : il est décidé de faire intervenir un artisan (Philippe ne pourra pas pallier aux travaux)

Electricité/plomberie/chauffage : à finaliser certains détails avec l'entreprise Palluau de Secondigny

Les besoins en équipement matériel de la salle : frigidaire, plaque de cuisson, micro-onde

• LOCATIONS DU LOGIS DE LA FORET : PENALITE POUR NON-RESPECT DES LIEUX

Délibération : 029-11-09-2023

Les locations se succèdent au Logis de la Forêt et les utilisateurs laissent de plus en plus le lieu sale, malgré les recommandations faites lors des états des lieux remise des clés. Pour pallier à ce manque de respect, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer une pénalité de 150€, avec prise à effet à compter 11 septembre 2023. Un chèque sera demandé avant chaque location et restitué après l'état des lieux « retour » si tout est conforme

Voix : 9 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Projecteur parking extérieur du Logis : il va être demandé à l'entreprise Palluau de Secondigny d'intervenir sur ce matériel qui reste allumé lors des locations.

Achat caméra : suite aux déchets qui sont déposés près du container « verres » au cimetière, il est décidé de faire l'achat d'une caméra.

Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie aura lieu le samedi 11 novembre : vin d'honneur salle d'activités où le Club des Aînés fera son repas.

Programme : 11h30 RDV à la mairie, allocution, dépôt de gerbe, vin d'honneur. Comme les précédentes années, Damien Davignon et Arnaud Poirault s'occupent de la boisson et Henriette des biscuits apéritif.

Tondeuse autoportée : Henriette Beudet qui a effectué durant une semaine la tonte, lors de l'arrêt de travail de l'adjoint technique, a constaté qu'il fallait remplacer le siège et voir pour l'achat d'un casque.

Maison 16 route des Eaux : les saisonniers qui occupent ce logement sont très bruyants. La propriétaire des lieux va en être avisée.

Chiens errants : des courriers ont été adressés aux propriétaires des chiens qui errent dans les rues.

Suppléance du maire : Madame le Maire annonce à l'assemblée qu'elle sera moins présente les mois à venir, puisqu'au niveau professionnel, son activité scolaire est plus intense. Elle souhaite qu'il y ait plus de relais. Ce point sera discuté lors de la réunion d'adjoints du 26 septembre 2023.

Réunion maire/adjoints : mardi 26 septembre, 18h30 à la mairie

Prochaine réunion de conseil : Lundi 2 octobre 2023, 20h30 Salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT
Excusé

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT